

REPUBLIQUE FRANCAISE
SECRETARIAT GENERAL
à l'AVIATION CIVILE

Edition du BUREAU VERITAS
Organisme délégué

Fiche n° 64
Planeurs
WASSMER WA 22
WA 22 A

Edition n° 3
Juin 1964

FICHE DE NAVIGABILITE N° 64

Planeur : Marque : WASSMER
Types : WA 22
WA 22 A

Constructeur autorisé : WASSMER Aviation
à ISSOIRE (Puy-de-Dôme)

Certificat de Navigabilité normal
Mentions d'emploi : Début ou Sport (suivant équipement)
(Arrêté du 21 Mars 1962)

Certificat de type n° 16 du 22/6/62
Extension 22 A n° 16-1 du 21/5/64

Valable pour les appareils :

WA 22 du n° 60 au n° 91
WA 22 A à partir du n° 92 et suivants

Base de certification : Règlement AIR 2054

1. DOMAINES DE CERTIFICATION : (22 et 22 A)

1-1. Vitesses limites (vitesses AIR) :

V _{NE}	Vitesse à ne jamais dépasser :	210 km/h
V _{BS}	Vitesse maximale de manoeuvre des aérofreins :	200 km/h
V _T	Vitesse de calcul en remorqué :	140 km/h
V _{Tb}	Vitesse maximale admissible en remorquage par avion air agité :	130 km/h
V _w	Vitesse maximale au lancement au treuil :	100 km/h

1-2. Facteurs de charge limites de calcul

Catégorie	Positif	Négatif	Masses maximales	
			Type 22	Type 22 A
Début et Sport	+ 5,3	- 3	340 kg	360 kg

1-3. Masses et centrage

Masse maximale autorisée :

Début et Sport : Type 22 : 340 kg
 Type 22 A : 360 kg

Mise à niveau : Face avant du longeron avant verticale

Référence de centrage : Bord d'attaque de la partie rectangulaire de l'aile

Corde : Type 22 : 1100 mm
 Type 22 A : 1105 mm

Limites de centrage :

	AV	AR
WA 22	: 30 % (0,33 m)	44 % (0,48 m)
WA 22 A	: 30 % (0,33 m)	44 % (0,48 m)

Plan de chargement : WA 22 et 22 A :

Bras de levier des charges mobiles

Pilote	= - 0,42 m
Tableau de bord avant	= - 0,94 m
Plancher batterie et radio	= + 0,30 m
Bouteilles d'oxygène	= + 0,80 m
Barographe	= + 0,80 m

2. EQUIPEMENTS. Equipements fondamentaux :

- 1 anémomètre
 - 1 altimètre
 - 1 compas magnétique
 - 1 indicateur de dérapage
 - 1 variomètre
- Pour les planeurs "SPORT"
- 1 indicateur de virage

Equipements optionnels :
Radio, oxygène, horizon artificiel
Batterie... selon masse totale et centrage

3 - LIMITATIONS

Etalonnage anémométrique

VI = VC avec moins de 3 % d'erreur

Vitesses limites - Vitesses indiquées en km/h

Vitesse à ne jamais dépasser :	200 km/h
Vitesse maxi de remorquage :	140 km/h
" " en air agité :	130 km/h
Vitesse maxi de manoeuvre des aérofreins :	200 km/h
Vitesse de décrochage :	62 km/h
Vitesse maxi de lancement au treuil :	100 km/h

Consigne de chargement

Vérifier le cas des pilotes légers (60 kg et moins) dans le cas d'équipements lourds à l'arrière (oxygène et radio).

4 - DESCRIPTION

4-1. Caractéristiques de construction

Planeur monoplace monoplan cantilever, verrière altuglass moulé à armature stratifié verre-résine.

Fuselage en tubes d'acier 25 CD4S soudé, revêtement entoilé
Cabine en stratifié verre-polyesters

Aile en bois pin et spruce

Entoilage pour le WA 22 et contreplaqué pour le WA 22 A

Atterrisseur : Roue 330 x 130 pression 2 kg/cm²

Frein hydraulique - Liquide Lockheed n° 5

Patin avant bois jusqu'à la roue

Patin arrière métallique

4-2. Dimensions de la cellule

Envergure :	15 m
Longueur :	7,20 m
Surface portante :	14,4 m ²
Allongement :	15,7

4-3. Débattement des gouvernes

		WA 22	WA 22 A	Tolérance
Aileron :	haut	25°	25°	± 1° 30'
	bas	15°	15°	
Profondeur :	haut	24°	24°	± 1° 30'
	bas	20°	20°	
Tab :	haut	14°	14°	± 2°
	bas	44°	42°	
Direction :	droite	30°	30°	± 1° 30'
	gauche	30°	30°	